

AR Prefecture

Commune de Pierlas

006-210600961-20250919-2025017-DE
Reçu le 25/09/2025

République française
DEPARTEMENT

Séance de l'an deux-mille vingt-cinq et le dix-neuf septembre

Date de la convocation : 16/09/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le dix-neuf septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS (7) : MARTINELLI Gilbert, ALZEAL Gilbert, BRES Jean Marie, MARTIN (BOASSO) Bernadette, TOCHE Sylvette, ALZEAL Maurice, JOLY Daniel

REPRESENTES (2) : ALZEAL Sandra - TOCHE Jean-Louis

Secrétaire de séance : MARTIN (BOASSO) Bernadette

2025.017 : Délibération portant sur la vente d'un bien mobilier communal situé 5 rue du Castel au 3^{ième} étage

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite vendre l'appartement situé au 5 rue du Castel, 3^{ième} étage de 46 m² ;

Considérant que l'offre d'acquisition, formulée par M. DEMAS Thierry reçue en mairie le 29 août 2025 au prix de 40 000 € ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal

- approuve la vente de l'appartement situé au 5 rue du Castel, 3^{ième} étage de 46 m² au prix énoncé ci-dessus ;
- autorise M. le maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente ;
- autorise Monsieur le Maire d'engager les démarches auprès de l'étude Office notarial BRUNET-BECK Céline situé à Puget-Théniers (06260).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du

Le Maire,
Gilbert MARTINELLI

